



Résultats de l'exercice de reporting des membres d'ICI – 2023

Septembre 2024



International
COCOA
Initiative

Contexte

Le travail des enfants dans le secteur du cacao est une question complexe, liées aux réalités de la pauvreté rurale. La majorité du cacao en Afrique de l'Ouest est cultivé par de petits producteurs, qui sont confrontés à des problèmes tels que l'accès au foncier, l'insécurité alimentaire, et l'accès limité à une éducation de qualité, à l'eau potable et à des services de santé adéquats. En raison de la multiplicité de ces causes profondes, aucun acteur ne peut à lui seul résoudre le problème du travail des enfants. Toutes les parties prenantes, les gouvernements, l'industrie du cacao, les organisations de la société civile et les producteurs eux-mêmes ont un rôle à jouer. (Pour plus d'informations sur la définition du travail des enfants et sa différence avec le travail forcé, voir l'encadré : « Définitions clés »).

La fondation International Cocoa Initiative (ICI) est une organisation à but non lucratif luttant contre le travail des enfants et le travail forcé en unissant les forces de l'industrie du cacao et du chocolat, de la société civile, des communautés agricoles, des gouvernements, des organisations internationales et des donateurs. ICI innove, catalyse et soutient le développement, la mise en œuvre et l'extension de politiques et de pratiques efficaces qui promeuvent les droits de l'enfant et qui préviennent ou remédient au travail des enfants et au travail forcé.

La mise en œuvre de systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE) est une approche qui s'est avérée efficace pour lutter contre le travail des enfants dans le secteur du cacao¹. Développés à l'origine par l'Organisation internationale du travail (OIT), ces systèmes ont été adaptés au secteur du cacao par la fondation ICI et ses membres à partir de 2012. Depuis lors, ils ont été mis en place par de nombreuses entreprises et organisations travaillant dans le secteur du cacao et ont été considérablement renforcés ces dernières années. Ces systèmes sont conçus pour identifier, traiter et prévenir le travail des enfants. Ils s'appuient sur des agents du SSRTE qui visitent les ménages, sensibilisent aux dangers du travail des enfants et identifient les enfants qui travaillent. Si un enfant est découvert en train de travailler, il est enregistré dans le système et un soutien lui est apporté. Ce soutien peut prendre la forme d'une aide à l'accès à une éducation de qualité, d'un soutien aux moyens de subsistance des agriculteurs ou d'une aide à l'autonomisation des femmes, et il est ciblé sur les besoins de l'enfant, de la famille et/ou de la communauté.

Le travail des enfants : Le travail des enfants est défini par l'Organisation internationale du travail comme "un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui est préjudiciable à leur développement physique et mental" (les conventions 138 et 182 de l'OIT font référence au travail des enfants). Tous les travaux effectués par des enfants ne sont pas considérés comme du travail des enfants. Par exemple, les enfants qui effectuent des tâches légères et non dangereuses dans la ferme familiale pendant une période limitée, sous surveillance et sans compromettre leur scolarité, sont considérés comme un travail des enfants acceptable. En revanche, lorsque les activités sont dangereuses, comme le port de lourdes charges ou l'utilisation d'outils tranchants, que les heures de travail sont trop nombreuses ou que le travail interfère avec la scolarité de l'enfant, il s'agit de travail des enfants.

Le travail forcé : Le travail forcé est défini par l'Organisation internationale du travail comme "tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine et pour lequel cet individu ne s'est pas offert de plein gré". Les cas peuvent souvent impliquer la tromperie et la manipulation, comme le fait pour les travailleurs d'effectuer un travail qu'ils n'avaient pas accepté au départ, de se voir confisquer leurs papiers d'identité ou de voir leur salaire retenu, en plus de la violence physique ou de la menace de violence physique.

Pour les enfants, le travail forcé est défini comme le fait de travailler en raison d'une sanction (ou de la menace d'une sanction) émanant d'une personne autre que le parent. Il peut s'agir d'une menace pour l'enfant ou pour le parent. Parfois, les enfants sont contraints de travailler parce que leurs parents sont eux-mêmes soumis au travail forcé.

L'exercice de rapportage

Chaque année, les membres d'ICI rapporte des détails de leurs activités de lutte contre le travail des enfants dans le secteur du cacao. Cet exercice a été conçu pour soutenir la volonté de rigueur et de transparence dans le secteur, pour reconnaître les efforts actuellement déployés et pour motiver d'autres actions. L'exercice de rapportage comprend des éléments tels que la couverture du SSRTE ou des systèmes équivalents dans les chaînes d'approvisionnement dans lesquelles ils sont actifs, le nombre d'enfants identifiés en situation de travail des enfants, l'appui apporté et le travail effectué pour renforcer les systèmes locaux et nationaux dans les pays producteurs de cacao.

Les résultats suivants concernent la période octobre 2022 - septembre 2023². Il s'agit de chiffres globaux qui reflètent les efforts collectifs [des membres de l'ICI](#) à ce jour sur une sélection d'activités. Tous les membres d'ICI qui soutiennent des activités sur le terrain partagent les données relatives à leurs activités. Ce rapport est donc basé sur les chiffres fournis à ICI par ses membres.

Ces chiffres ne doivent pas être considérés comme le reflet du travail du secteur dans son ensemble, car ils n'incluent pas les données des organisations qui ne font pas partie de l'ICI (ou qui n'approvisionnent pas un membre d'ICI).

2 La société d'audit indépendante PwC a apporté une assurance limitée au processus de reporting de la fondation International Cocoa Initiative pour l'année 2024 (couvrant la campagne cacaoyère de la saison précédente qui a pris fin le 30 septembre 2023). Cette assurance porte sur l'adéquation entre le processus de reporting des membres et les contrôles mis en place par la fondation International Cocoa Initiative pour ce dernier.

Résultats principaux

Plus d'un million de ménages sont couverts en Afrique de l'Ouest

Grâce aux efforts collectifs des membres de la société civile et de l'industrie d'ICI, plus d'un million de ménages et 1,4 million d'enfants étaient couverts par des systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants à la fin du mois de septembre 2023. Ces systèmes sensibilisent au travail des enfants ; identifient les enfants à risque ; apportent un soutien aux enfants et aux familles ; et assurent le suivi des enfants pour comprendre l'évolution de leurs besoins et mesurer l'impact.

L'expression « couvert » par un SS RTE signifie que le risque de travail des enfants dans chaque ménage a été évalué, soit par une visite en personne, soit par une analyse des risques de travail des enfants dans le ménage sur la base de données récemment collectées.

Ce chiffre est à comparer à un peu plus de 700 000 ménages l'année précédente (saison cacaoyère 2021/2022). L'extension de ces systèmes est conforme à la stratégie et aux objectifs stratégiques clés d'ICI. Ces systèmes sont un élément clé des approches de diligence raisonnable des entreprises en matière de droits humains et contribuent à identifier, traiter et prévenir le travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement. En Côte d'Ivoire et au Ghana, les systèmes couvrent actuellement un peu plus de la moitié des 1,8 millions de ménages estimés, cultivant le cacao (nombre total de ménages cultivant le cacao basé sur les données du CCC³ et du COCOBOD⁴). En s'appuyant sur cette base solide, il sera important de poursuivre les progrès et d'accélérer la mise à l'échelle.

Ces systèmes ne peuvent pas résoudre à eux seuls le problème du travail des enfants, mais ils jouent un rôle important et complètent d'autres efforts tels que l'investissement dans la protection sociale, l'éducation et les soins de santé de qualité, menés par les gouvernements avec le soutien d'autres parties prenantes, notamment le secteur privé, les donateurs internationaux et les organisations de la société civile. Nous devons donc poursuivre nos efforts collectifs pour soutenir le développement d'un environnement favorable dans les pays producteurs de cacao et veiller à ce que toutes les parties prenantes continuent à travailler en collaboration.

Plus de 540,000 enfants ont bénéficié d'un soutien

Grâce à ces systèmes, plus de 540 000 enfants ont bénéficié d'un soutien visant à prévenir le travail des enfants ou à y remédier. Ce chiffre est nettement supérieur au nombre d'enfants identifiés en situation de travail d'enfants (environ 215 000 - voir détails ci-dessous), car les activités de soutien sont souvent préventives (elles ne sont pas seulement mises en place en réponse à des cas identifiés) et peuvent être fournies au niveau de la communauté (comme la construction d'une nouvelle école), bénéficiant ainsi à beaucoup plus d'enfants que ceux qui ont été identifiés comme travaillant.

Plus de 180 000 enfants identifiés en situation de travail des enfants ont reçu une aide, ce qui représente environ 85 % des enfants identifiés. Ce pourcentage est en hausse par rapport à l'année précédente (saison cacaoyère 2021/2022), au cours de laquelle 61% des enfants identifiés en situation de travail des enfants avaient reçu un soutien. Les systèmes visent à soutenir tous les enfants identifiés en situation de travail des enfants, mais dans certains cas, la fourniture d'un appui peut avoir lieu après la clôture de la période de rapportage annuel.

Les exemples de soutien qui peuvent être apportés pour aider les enfants en situation de vulnérabilité comprennent la sensibilisation et le conseil aux familles, l'aide à la couverture des frais scolaires (uniformes et

3 [Côte d'Ivoire-AIP/ "Le système national de traçabilité permet de retrouver l'historique des fèves de cacao et cerises de café, depuis la plantation jusqu'à l'usine" \(Conseil du café-cacao\) - AIP - Agence Ivoirienne de Presse](#)

4 <https://cocobod.gh/news/cocobod-on-course-to-achieve-goals-of-ghana-cocoa-traceability-system-gcts>

livres), l'aide à l'obtention de certificats de naissance (nécessaires pour accéder à l'enseignement secondaire en Côte d'Ivoire), l'investissement dans les infrastructures éducatives, les transferts d'argent et le développement d'activités génératrices de revenus alternatifs pour les ménages cultivant le cacao. Certains enfants et certaines familles bénéficient de plusieurs formes de soutien.

15% des enfants couverts par ces systèmes sont identifiés comme étant en situation de travail des enfants

Dans le cadre de ces systèmes, quelque 215 000 enfants ont été identifiés comme étant en situation de travail des enfants, ce qui représente environ 15 % des enfants couverts. Une fois identifiés, ces enfants peuvent bénéficier d'un soutien pour les aider à cesser de travailler et à améliorer leur situation.

Au fur et à mesure que les systèmes gagnent en maturité, ils parviennent mieux à identifier les enfants à risque, car les agents en charge de la conduite des activités deviennent plus expérimentés. Le taux d'identification a augmenté par rapport à l'année dernière (saison cacaoyère 2021/2022), reflétant une plus grande visibilité des conditions de travail et permettant à plus d'enfants de recevoir un soutien. Par conséquent, il est important de continuer à investir dans la formation des agents en charge de la mise en œuvre de ces systèmes et dans l'amélioration des techniques de suivi, en particulier pour les systèmes plus récents ou en expansion rapide, afin de s'assurer qu'ils identifient correctement les enfants en situation de travail des enfants.

Cela pourrait conduire à une augmentation des taux d'identification à l'avenir. L'identification du travail des enfants est la première étape de la lutte contre ce fléau.

38% des enfants ne travaillent plus après deux visites de suivi

Même après avoir reçu un soutien, il n'est pas toujours facile pour un enfant d'arrêter définitivement de travailler, et il arrive que des enfants qui ont arrêté de travailler recommencent. C'est pourquoi il est important d'effectuer des visites de suivi régulières pour vérifier comment les enfants s'en sortent et déterminer si un soutien supplémentaire est nécessaire. Les données suggèrent que deux visites de suivi consécutives permettent de mieux mesurer si un enfant est « sorti » du travail des enfants qu'une seule visite.

Sur la base d'un échantillon de systèmes pour lesquels des données relatives à deux visites de suivi étaient disponibles, nous constatons que les systèmes mis en œuvre par les membres d'ICI ont aidé environ 38 % des enfants trouvés en situation de travail des enfants à sortir du travail des enfants.

Si ces résultats suggèrent que les efforts des membres d'ICI ont un impact significatif sur les enfants, ils soulignent également qu'aucune approche ne peut à elle seule éliminer le travail des enfants. Changer les comportements et les normes sociales est un défi, prend du temps et ne peut être durable que dans un environnement favorable. Les efforts déployés par les membres d'ICI pour mettre en œuvre des systèmes de prévention et de lutte contre le travail des enfants constituent un élément de cette démarche, mais ne suffiront jamais à eux seuls. Ces efforts doivent s'accompagner de politiques et d'investissements gouvernementaux qui contribuent à protéger les enfants et leurs familles, y compris l'accès aux services essentiels tels que les soins de santé, l'éducation et la protection sociale.

Les membres ayant concentré une grande partie de leurs efforts sur l'extension des systèmes afin de couvrir et de soutenir davantage d'enfants, tous les systèmes n'ont pas été en mesure d'effectuer deux visites de suivi à l'heure

actuelle. Le calcul du nombre d'enfants « qui ne sont plus en situation de travail des enfants » est basé sur un ensemble de données plus restreint qui inclut uniquement les systèmes pour lesquels des données fiables sur les deux visites de suivi sont déjà disponibles - un échantillon de 47 000 enfants identifiés comme étant en situation de travail des enfants.

Les membres d'ICI soutiennent les acteurs locaux et nationaux pour renforcer la prévention et la réponse au travail des enfants.

Les données de l'exercice de rapportage des membres 2022-2023 montrent que 71% des systèmes de prévention et de lutte contre le travail des enfants avaient des liens opérationnels avec les autorités locales ou nationales, et que 49% des systèmes communiquaient des données sur le travail des enfants aux autorités nationales. 62% des membres d'ICI ont investi ou mené des activités pour soutenir les ONG locales, les organisations communautaires ou agricoles afin de prévenir et de traiter le travail des enfants, et 48% ont investi ou mené des activités pour soutenir les autorités locales ou nationales afin de s'attaquer à ce problème.

Toutes les parties prenantes, l'industrie du cacao et du chocolat, les gouvernements, les organisations de la société civile et les producteurs de cacao eux-mêmes ont un rôle à jouer dans la lutte contre le travail des enfants. Il est essentiel que toutes les parties prenantes travaillent ensemble.



Plus de 1 million
ménages sont couverts en Afrique de l'Ouest



15%
des enfants couverts par ces systèmes
sont identifiés comme étant en
situation de travail des enfants



540,000
enfants, leurs familles ou leurs
communautés ont bénéficié d'un
soutien pour aider à prévenir ou à
remédier au travail des enfants.